

Service du prêt à domicile de Baie-D'Urfé

Qu'est-ce que le prêt à domicile?

C'est une livraison mensuelle de documents de la bibliothèque chez vous (service gratuit).

Qui est éligible?

Tous les résidents de Baie-D'Urfé qui ont de la difficulté à se rendre à la bibliothèque pour des raisons de santé ou d'un handicap.

Que puis-je recevoir?

Vous aurez accès à tous les documents qui peuvent être normalement empruntés à la bibliothèque, incluant les livres, magazines, livres sonores, disques compacts de music et films.

Comment puis-je sélectionner les documents de la bibliothèque?

Vous pouvez sélectionner votre commande de trois façons:

- Ouvrez une session dans le catalogue et sélectionnez les titres en les plaçant en réserve.
- Téléphonnez à la bibliothèque et demandez des titres spécifiques.
- Ou laissez la bibliothécaire sélectionner des titres selon vos préférences.

Qui fera la livraison?

Un bénévole de la ville de Baie-D'Urfé (Citoyens bénévoles en patrouille) effectuera les livraisons et les cueillettes à votre domicile.

Quand aurai-je mes documents?

Les livraisons/cueillettes auront lieu une fois par mois, durant la première semaine du mois, selon l'heure et le jour qui vous conviennent.

Que dois-je faire pour m'inscrire?

Appelez la bibliothécaire au 514-457-3274, du lundi au vendredi de 8:30 - 16:30.